



Le Mot du Maire

Extraits du discours des vœux du Maire du samedi 19 janvier 2008

« 2007, Une année ordinaire dans la gestion de la commune du Vaudoué, durant laquelle, tous les membres des services techniques ou administratifs, les membres du Conseil Municipal, les Adjoints et le maire, selon leurs responsabilités, compétences, bonne volonté et disponibilité, ont pris part à la gestion de la collectivité tant au niveau de l'élaboration des dossiers, des prises de décision, que du suivi des dossiers et des chantiers.

Que veut dire une année ordinaire dans la gestion d'une petite commune comme Le Vaudoué en 2007 :

Gérer les grands travaux qui s'échelonnent souvent sur plusieurs années, parfois 4 ou 5 ans, entre la première réflexion et l'inauguration et conduire la politique générale de la commune.

En 2007, ces travaux portaient sur les Bâtiments, la voirie et les espaces publics.

Le contrat rural Véritable outil financier de nos investissements, (80% de subvention par le Conseil Général et la Région), portait sur 4 phases :

- Le restaurant scolaire
- La salle de lecture
- La salle associative
- L'aménagement de la placette

Coût des travaux : 300 000€

Le chantier commencé à la fin de l'été 2007, est suivi par Pierre Leleu et Jean-Luc Renard et sera terminé à la fin du printemps.

Le contrat triennal de voirie portait sur la reprise totale de la rue du Rocher Caillaux en 2006 de la rue de la Fontenelle en 2007 et la jonction des deux rues en 2008.

Nous avons profité de ces travaux pour enfouir les lignes électriques et téléphoniques. Coût 705 000€ (enfouissement des réseaux compris). Ces travaux sont couverts par 30 % de subventions.

Ce dossier est suivi par Jean-Luc Renard.

En 2007 comme chaque année, une tranche de travaux d'entretien de voirie a été réalisée pour un montant de 12000€ sans subvention, ni récupération de TVA (budget de fonctionnement) :

- Reprise du Chemin des Pins en grave calcaire
- Allée du Cimetière en grave calcaire
- Reprises partielles en émulsion des rues de la Crotte aux Loups, et Fontaine de Fourche.
- Et enfin l'arasage des bas-côtés de la route de Boissy aux Cailles, phase préparatoire avant la réfection complète de la chaussée (coût total prévu des travaux : 100.000€).

Les espaces publics. Réaménagement complet de la place de la Félarde avec création de la pelouse, plantation d'arbustes et arbres fruitiers, reprise du bâtiment EDF. Ce dossier a été conduit par Pierre Leleu en partenariat étroit avec le Parc Naturel Régional.

Cet ensemble très réussi s'est chiffré à un autofinancement de 7700€ à notre charge grâce à une subvention de 50% du PNR. (coût très raisonnable compte tenu du résultat obtenu).

La politique générale de la Municipalité tend en permanence à améliorer la qualité de vie dans notre village et faire en sorte qu'il y fasse toujours aussi bon vivre. Je voudrais vous citer pour 2007 quelques actions significatives.

L'interdiction de la traversée du village par les poids lourds. Je vous avais signalé à mes vœux de janvier 2007, qu'après plusieurs années d'efforts, de négociations et tergiversations, mon arrêté d'interdiction avait finalement été accepté par la Préfecture fin décembre 2006, et qu'il ne restait plus qu'à décider, avec les services de la voirie départementale de l'Essonne et de la Seine et Marne, l'emplacement des panneaux. Pour ce faire, en 2007, une étude portant sur les lieux à retenir,



les formes, contenus et nombre des panneaux, a été commanditée par le Département de Seine et Marne à un bureau spécialisé. Trois réunions ont eu lieu, en février, juillet et novembre. En Décembre nous avons reçu le dossier complet validé par les services de la Seine et Marne et l'Essonne. Nous sommes désormais dans la phase de préparation du marché public qui débute par l'estimation par les services de la Seine et Marne, du coût global de l'achat des panneaux. Après il ne restera plus que la phase pratique de l'acquisition et la pose (avec deux grands pôles La Chapelle la Reine et Milly la Forêt). La pose devrait se faire à la fin de l'été.

Services et commerces de proximité

Je tiens à rappeler pour 2007 nos efforts pour la pérennité ou l'implantation de services et commerces de proximité avec :

- Le Relais des Mousquetaires.
- L'aide apporté à la Pharmacie pour l'installation d'un système de climatisation (à hauteur de 20%).
- Notre implication par les subventions communales dans les deux associations cantonales d'aide à domicile pour les personnes âgées ou dépendantes, l'ACAD (dont je suis Membre du Conseil d'Administration) et le SIAMPAD (dont je suis le Président). Ces deux associations en 2007, sont intervenues en permanence sur Le Vaudoué avec leurs habituelles qualités d'efficacité, de réactivité et de discrétion.
- La Poste. En octobre 2007, réélu Vice Président de la Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale de Seine et Marne, j'ai continué à défendre la présence des petits bureaux de poste en milieu rural. Au Vaudoué, les horaires ont été réaménagés, mais le bureau de Poste subsiste. J'invite une nouvelle fois la population à faire travailler notre bureau de Poste.
- La Déchèterie Verte. Réflexion initiée par vos élus en automne et qui doit être formalisée en février. Ce projet, conduit en partenariat avec le Parc Naturel Régional, prévoit une déchèterie verte ouverte au public une à deux fois par semaine sur le Vaudoué, et la mise en place d'une plate forme de compostage avec broyeur de végétaux,
- Dans le même esprit des services de proximité, nous avons réussi à accueillir au cours de cette année, deux nouvelles sociétés de services, Proxi Service et Atypic, dans une maison appartenant à

la commune et libérée par ses locataires. Le Bail locatif a été changé en bail commercial. L'effet « Vaudoué » a permis la création de 6 nouveaux emplois portant les effectifs de ces sociétés à 24 salariés. Cette action soutient l'économie du village, l'offre d'un meilleur service aux habitants, et la création d'emplois tout en assurant en plus du loyer, une nouvelle taxe professionnelle.

- Les délégués de la commune au Parc Naturel Régional ont, pour leur part, « planché » sur la Révision de la charte à établir pour les dix prochaines années 2009-2019.

Loisirs et Culture

- Dans ces domaines, l'année scolaire 2007/2008 a été celle des « Sports d'hiver » pour nos jeunes écoliers avec une participation communale à hauteur de 50%, soit 6 300€ sur 12 600€.
- 2007 a également été l'année de notre adhésion officielle au « Syndicat Intercommunal de musique des Deux Vallées » offrant ainsi la possibilité aux valdéens, en plus de l'éveil musical dispensé dans le cadre de l'école communale, de s'inscrire au Conservatoire Musical de Milly-la-Forêt.
- Dans le cadre des animations villageoises 2007, la Mairie vous a offert la possibilité, une fois encore, d'assister à un beau feu d'artifice et à un remarquable concert, sans oublier les autres animations organisées par les Associations aidées financièrement et matériellement par la commune.
- Par ailleurs, votre bulletin d'information « Le Messenger » s'est enrichi cet automne de la Lettre aux Valdéens, permettant entre deux parutions du Messenger, une meilleure information de la population sur les dossiers.

Voilà Chers Amis en quelques mots, résumée, l'année 2007, une année tout à fait ordinaire, dans la gestion de votre commune et dans l'action des élus de votre village.

A toutes et à tous, Bonne Année »

Pierre Bacqué,
Maire
Conseiller Général





NAISSANCES

Chloé, Elisabeth WARING	3 Février
Gabriel, Hervé, Michel GANTIER	5 Mars
Camille, Marie, Martine TOURNIER	6 Mars
Melvin MERCIER	2 Mai
Lola, Savannah, Candice GOZOLA-SELLIER	8 Mai
Sarah, Marie, Louise GALLIER	21 Juin
Alicia, Alexandra TERRA—CEPEDA	13 Août



MARIAGES

Amaury, Florian NEAU & Sabrina FERNANDEZ	2 Juin
Ivan, Christophe, Robert, Yves CORVELER et Marion, Flore, Sophie GLENAT	9 Juin
Bruno, Jacques MABA & BOURDAUD Laurence	23 Juin
François-Xavier, Gérard BELLOCQ & Marjolaine, Fanny, Claudine, Mariette COUR	30 Juin
Daniel, Dominique BIEN & Malgorzata OLUCHA	21 Juillet
Rui, Alexandre LINO CEPEDA & Sandra, Cristina TERRA	14 Décembre



DÉCÈS

Christian, Gabriel, Octave CAUBET	26 Février
Jean-François, Jacques ROCHE	28 Février
Erika, Käthe NEIPP Veuve CAUBET	17 Avril
Paulette, Gabrielle, Louise VALENTIN Veuve BOURDELOI	25 Avril
Jean-Louis, Maurice, Bernard COLLIGNON	6 Juillet
Daniel, Jean-Marie, Emile PELLOIE	21 Octobre



Extraits des comptes rendus des Conseils Municipaux de 2007

Conseil Municipal du 26 janvier 2007

Création d'un emploi d'agent des services techniques

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été recruté par voie de mutation un agent des services techniques pour remplacer notre agent actuel qui part en retraite le 1^{er} février 2007.

Cependant, il est nécessaire de créer un deuxième emploi à temps complet dans le grade d'agent des services techniques. Cet emploi sera à pourvoir à compter du 1^{er} février prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

décide de créer à compter du 1^{er} février 2007 un poste d'agent des services techniques à temps complet. La rémunération sera basée sur l'échelle indiciaire 3, le 1^{er} échelon, l'Indice Brut 274, et l'Indice Majoré 280. (pour info € brut : 1259,52)

Election de 2 délégués et 2 suppléants au syndicat de musique

M. le Maire explique au Conseil Municipal que suite à notre adhésion au syndicat de musique, nous devons procéder à l'élection de 2 délégués et de 2 suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Elit Mme JOLY et Mme SERIEYS, déléguées titulaires ; M. BACQUÉ et Mme VERRECCHIA, suppléants.

Ajustement de la procédure adaptée des marchés publics selon le code des marchés publics de 2006

M. le Maire demande au Conseil Municipal de débattre à nouveau sur les modalités précédemment instituées par délibération du 23/09/2005 pour réajustement des montants par rapport au nouveau code 2006.

Le Maire rappelle que le nouveau code applicable en matière de marchés publics est celui entré en vigueur le 1^{er} août 2006, qui définit, en son article 28, les marchés adaptés comme des marchés passés selon les modalités de publicité et de mise en concurrence déterminée par le pouvoir adjudicateur en fonction de leur nature et de leurs caractéristiques.

Le Maire rappelle que le conseil municipal lui a donné délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, pour les achats de fonctionnement ou d'investissement, passés selon la procédure adaptée au sens de l'article 28 du code des marchés publics, étant entendu qu'il s'engage à rendre compte des travaux et attributions exercées.

Concernant les seuils, le Maire propose les modalités de mise en concurrence des marchés en procédure adaptée suivantes :

- ✓ En dessous de 4.000,00 € HT : aucun formalisme, c'est à dire aucune publicité et mise en concurrence préalable. Achat par bon ou lettre de commande.
- ✓ De 4.000,00 à 10.000,00 € HT : trois consultations écrites et information dans un journal local. Lettres de consultation et offres seront conservées en cas de nécessité de devoir justifier de la mise en concurrence. Achat matérialisé par bon ou lettre de commande.
- ✓ De 10.001,00 € à 90.000,00 € HT : au moins trois consultations écrites, publicité par affichage à la mairie, publication par voie électronique ou sur support papier dans la presse habilitée en fonction de l'importance de l'achat apprécié par le pouvoir adjudicateur. Achat par bon ou lettre de commande jusqu'à moins de 50.000 € HT. Contrats écrits à partir de 50.000,00 € HT du fait du formalisme nécessaire (modalités de versement des avances et pourcentage).
- ✓ De 90.001,00 € à 210.000,00 € HT : consultations écrites (3 au minimum), publicité par affichage en mairie et par voie électronique, publication obligatoire, soit dans le B.O.A.M.P., soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales. Selon la nature et le montant des prestations, le pouvoir adjudicateur apprécie si une publication est également nécessaire dans un journal spécialisé habilité correspondant au secteur économique



concerné. Contrats écrits avec précisions nécessaires pour le règlement des marchés.

- ✓ Au-dessus de 210.000,00 € HT : formalisme imposé par le code des marchés publics.
- ✓ Pour des opérations urgentes et non programmables, signatures des lettres de commande ou contrats sans publicité et sans mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉFINIT les modalités de mise en œuvre des marchés en procédure adaptée conformément aux propositions faites par le Maire.

Affaires et informations diverses

Vœux de M. le Sous Préfet de Fontainebleau

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Sous Préfet de Fontainebleau dans laquelle il souhaite tous ses vœux de santé et de prospérité pour l'année 2007 au maire, conseillers municipaux et administrés.

Questions diverses

M. BACQUÉ : ① Suite à l'arrêté municipal portant sur la réglementation de la circulation des véhicules de transports de marchandises dans la traversée de l'agglomération (RD 16), M. le Préfet demande une réunion avec le président du Conseil Général.

② Sur l'initiative du maire et à l'unanimité des membres du conseil municipal présents proposent d'organiser un pot de départ pour l'agent qui part en retraite.

...

Conseil municipal du 13 avril 2007

Compte Administratif 2006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur RENARD, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1.) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :		<u>Investissement</u> :	
RECETTES réalisées :	575 755.19€	RECETTES réalisées :	338 998.95 €
DEPENSES réalisées :	519 279.85€	DEPENSES réalisées :	423 470.22 €
Excédent de l'exercice :	56 475.34 €	Déficit de l'exercice :	84 471.27 €
Excédent reporté :	64 021.13€	Excédent reporté :	64 404.53 €
<u>Excédent cumulé</u> :	120 496.47 €	<u>Déficit cumulé</u> :	20 066.74€
		<u>R.A.R. excédent</u> :	120 496.47 €
		<u>Excédent cumulé</u> :	100 429.73 €

2) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4) Considérant le déficit d'investissement, décide à l'unanimité d'affecter une quote part du résultat d'exploitation 2006 s'élevant à 20 066.74 € ainsi :

- la somme de 20 066.74 € à la section d'investissement au compte 1068.

Compte de Gestion 2006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BACQUÉ, Président,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006,

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;



Considérant l'exactitude des écritures :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE qu'à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice **2006** par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Taxes et Budget Primitif 2007

1.) Les 4 Taxes

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les taux des impôts locaux pour l'année 2007. Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil Municipal est favorable au maintien d'une progression modérée de l'évolution des taux et à l'unanimité :

propose d'augmenter le taux des 4 taxes communales de 1.5%:

	Taux 2006	Taux 2007
Taxes Habitation	7.52 %	7.63 %
Taxe Foncière (bâti)	13.92 %	14.13 %
Taxe Foncière (non bâti)	41.31 %	41.93 %
Taxe Professionnelle	11.61 %	11,78 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vote l'augmentation des taux à 1.5% par 6 voix, 4 voix pour 2% et 2 abstentions.

Donc, augmentation définitive du taux de 1.5% conformément au récapitulatif ci-dessus.

2.) Budget Primitif 2007

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2007 un Budget Unique et donne lecture de ce budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

autorise Monsieur le Président à établir un Budget Unique.

décide de reprendre, après lecture du résultat de l'exercice 2006 les excédents 2006 :

Section Fonctionnement excédent :

120 496.47 €

Section Investissement déficit :

20 066.74 €

accepte à l'unanimité le Budget 2007 s'équilibrant en RECETTES et en DEPENSES comme suit :

Section Fonctionnement : 628 881.73 €

Section Investissement : 348 228.37€

4.) Subventions aux associations

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2007 les subventions en section de fonctionnement (article 6574) comme suit :

	Pour mémoire	proposition	Vote
Age d'or	763.00	763.00	763.00
Amicale sapeurs pompiers Vaudoué	183.00	183.00	183.00
Anciens combattants du Vaudoué	183.00	183.00	183.00
Ass. Anciens du Canton	153.00	153.00	153.00
Ass. Maison paysage et environnement 77	15.00	15.00	15.00
Ass. Parents d'élèves ESF	183.00	183.00	183.00
FNACA	77.00	77.00	77.00
jeunes sapeurs pompiers la Chapelle	183.00	183.00	183.00
les amis du patrimoine Vaudoué en Gâtinais	100.00	100.00	100.00
	73.00	73.00	73.00
Union des Amis du PNR		50.00	50.00
AAVIM Sud 77 Aides aux Victimes		200.00	200.00
TOTAL	2 676.00	2 926.00	2 926.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le versement des subventions ci-dessus.



Syndicat de Musique

M. le Maire donne lecture de la lettre du Syndicat de Musique invitant le Conseil Municipal à prendre une délibération. En effet, en vue de la construction de l'école de musique, il est indispensable que les statuts du Syndicat soit modifiés comme suit : 'Le Syndicat Intercommunal de Musique des Deux Vallées a compétence à construire une Ecole de Musique et à acquérir des terrains destinés à sa construction. Ou à louer ou acheter ses locaux pour son fonctionnement'.

M. Bacqué explique que sans la maîtrise foncière et de plus sans la compétence, le Syndicat ne peut se lancer dans le projet.

Ainsi le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Musique des Deux Vallées.

Création de Postes

M. le Maire explique pour éviter des problèmes de personnels, il est nécessaire de créer des postes pour le service technique et le service administratif.

Pour le service technique, suite au départ de M. Martin, il a été recruté un agent titulaire à temps complet puis dans un second temps, une seconde personne contractuel à temps partiel.

Si demain, un agent titulaire tombe malade ou est en congé, nous ne pouvons prendre personne en remplacement si les postes ne sont pas créés.

Dans le but d'éviter des problèmes de remplacement, il est indispensable de créer des postes d'agent technique ou d'agent administratif.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

décide de créer deux postes d'agent des services techniques et deux postes d'agent administratif.

...

Convention SIROM

M. Le Maire donne lecture d'un courrier de SIROM concernant un projet de convention.

Cette convention porte sur le versement au SIROM (opérations non budgétaires effectuées par les comptables du trésor public, chargés de la comptabilité de ces communes), par les communes indépendantes acceptant d'autoriser le Maire à

signer une telle convention, des douzièmes de TEOM qu'elles ont perçus à partir du 1^{er} janvier 2007, de la part de la trésorerie Générale de l'Essonne et ce jusqu'à la régularisation des douzièmes au profit du syndicat ; le SIROM reversera spontanément aux communes les avances de trésorerie consenties par celle-ci ; la fin d'application de la convention correspondra à la perception directe des douzièmes de TEOM par le SIROM, après régularisation de la Trésorerie Générale de l'Essonne.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

décide:

- D'accepter cette convention et de donner autorisation à M. Le Maire de la signer.

Syndicat de la Rivière

M. Le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Ecole pour une réactualisation des statuts.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

décide :

- D'accepter la réactualisation des statuts du Syndicat comme suit :

ARTICLE 1^{ER} : Il est constitué entre les communes de :

Pour le département de l'Essonne : Soisy sur Ecole, Oncy sur Ecole, Milly la Forêt, Moigny sur Ecole, Courances, Dannemois,

Pour le département de la Seine et Marne : Saint Germain sur Ecole, Perthes en Gâtinais, Saint Sauveur sur Ecole, Pringy, Saint Fargeau Ponthierry, Noisy sur un Ecole, Le Vaudoué,

Un syndicat Intercommunal désigné sous le nom 'Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Rivière Ecole'.

ARTICLE 2 : Il a pour objet l'étude et la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien de la Rivière Ecole et de ses affluents sur le territoire des communes adhérentes.

Il peut dans le cadre de chartres ou de conventions spécifiques conduire des études ou missions sur l'ensemble du bassin versant de la Rivière Ecole et de ses affluents.



ARTICLE 3 : Le Syndicat à son siège à la Mairie de Perthes en Gâtinais.

ARTICLE 4 : Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 : Le Syndicat est administré par un comité composé des délégués de chaque collectivité, élus par les Conseils municipaux dans les conditions prévues par l'article L. 5212.7 du code général des collectivités territoriales.

Chaque commune élira 2 délégués titulaires et 2 suppléants. Les délégués suppléants ont voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Approbation du choix de la Commission d'Appels d'Offres

M. Le maire donne lecture du rapport établi par l'architecte, M. Callewaert concernant l'extension du restaurant scolaire.

La commission d'appel d'offres s'est réuni le 13 avril à 20 heures et a choisi les entreprises suivantes :

- lot n°1, Démolitions, terrassement, gros œuvre, carrelage, réseaux divers, Ent PERROT pour un montant de 81 788.62 € HT,
- lot n°2, charpente, Ent Girard Ouvrages Bois pour un montant de 4539.48€ HT avec une option platelage complémentaire sur plancher bois existant de 1131.45€ HT,
- lot n°3, couverture zinguerie, Ent Hurisse Decombas pour un montant de 4282.66€ HT avec une option démoussage de 1061.67€ HT,
- lot n°4, étanchéité, Ent Herkrug Etanchéité pour un montant de 1874.25€ HT,
- lot n°5, menuiserie extérieure, aluminium et miroiterie, Ent Estalu pour un montant de 4558.00€ HT,
- lot n°6, menuiserie extérieure et intérieure bois, Ent Fortier pour un montant de 26015.64 E HT,
- lot n°7, isolation faux plafonds cloisons, Ent Deneuille, pour un montant de 13339.45€ HT,
- lot n°8, plomberie sanitaires, Ent Godin, pour un montant de 4996.03€ HT,
- lot n°9, électricité ventilation traitement de l'air chauffage électrique, Ent JPA Electric pour un montant de 29372.00€ HT,

- lot n°10 peinture revêtement de sol souple, Ent Reux pour un montant de 11 318.78 € HT,
- lot n°11 équipement de l'office de réchauffage, Ent Electrofroid pour un montant de 23 136.00€ HT avec une option d'équipement supplémentaire chariot de service à débarrasser pour un montant de 800.00€ HT.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve :

- le choix de la commission d'appel d'offres concernant les travaux d'extension du restaurant scolaire.

Demande de subvention concernant les travaux de transformateur

Une subvention va être demandée au Parc Naturel du Gâtinais pour les travaux du transformateur et le déplacement d'un compteur.

Les travaux du transformateur consiste en de la peinture (devis chez SUIR pour un montant de 1651.76 E HT) d'un part et d'autre part la réfection de la porte (devis chez NOTEN pour un montant de 964.00€ HT) mais aussi la réfection du banc sous abri (devis chez NOTEN pour un montant de 280.00€ HT).

Pour le déplacement du compteur, l'EDF demande 723.93€ HT pour un mètre de déplacement.

L'EDF participe à la subvention PNR.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De demander une subvention au Parc Naturel du Gâtinais au taux le plus élevé possible pour les travaux du transformateur et le déplacement du compteur.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

1°) Naissance de l'enfant de Mme CHABANNAUD Sandra

M. Le Maire informe de la naissance de l'enfant de Mme CHABANNAUD Sandra, un petit garçon né le 22 mars 2007 et qui se prénomme Robin.



2°) M. MARTIN

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un vin d'honneur sera organisé en hommage à M. Martin le 08 mai prochain à l'occasion de la cérémonie pour la victoire du 08 mai 1945 pour ses 35 années de travail comme agent technique passées dans notre commune.

3°) Le Concert du 26 mai à 20h30

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil le prochain concert 'Pro Quartet'. Les réservations pourront être faites à la boulangerie et au café.

4°) Courrier de Mme MISSAOUI

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Missaoui concernant la soumission d'un projet d'aménagement d'une aire de jeux de plein air qui recueille dans son principe un avis favorable.

Conseil Municipal du 5 juillet 2007

BAIL POUR LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire explique qu'un bail précaire avait été établi avec la boulangerie Coustillac de La Chapelle La Reine. Le bail est arrivé à son terme. Il est impossible de le renouveler.

La recherche d'un boulanger n'a pas abouti car un véhicule réfrigéré est obligatoire pour la livraison, coût financier trop important pour un boulanger.

Un contact avec le gérant d'Intermarché d'Oncy se révèle toutefois positif. Celui-ci apporterait à notre village une mini supérette dépendante de l'Intermarché d'Oncy proposant le pain, les pâtisseries, la boucherie et l'épicerie (40 produits référencés) avec la possibilité de passer des commandes pour le lendemain. Il agrandirait le magasin avec la salle à manger du logement et voudrait ouvrir pour le 15 septembre. Il faudrait donc qu'il commence les travaux rapidement.

Nous attendons le départ des locataires du logement situé au-dessus et derrière le magasin. Ils s'étaient engagés pour le 1^{er} juillet de quitter les lieux, toutefois, il a besoin d'un délai supplémentaire pour finaliser les travaux d'habitation qu'ils ont entrepris.

Le gérant d'Intermarché se chargerait des travaux intérieurs. Pour réaliser ses travaux de mise de norme et d'installation, Monsieur le Gérant nous demanderait une participation maximum de 1500€.

Si la coordination s'effectue en bon terme la mini supérette pourrait ouvrir vers la fin du mois de septembre 2007. Les loyers cumulés de l'habitation et de la boutique seront payés par l'Intermarché.

Monsieur le Maire demande un vote de confiance pour pourvoir réaliser la prolongation demandée par les locataires et monter un contrat de bail précaire avec l'Intermarché.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal donne autorisation à Monsieur le Maire à l'unanimité de négocier avec l'Intermarché d'Oncy et son gérant pour signer un contrat de bail précaire pour ouvrir une mini supérette à compter du 1^{er} août 2007.

Bail avec SARL PROXISERVICE, gérante Mme Ozanne.

La SARL Proxiservice qui devait partir de ses locaux de Noisy sur Ecole restera au Vaudoué. Nous avons proposé à Mme Ozanne la maison en location au 1 Rue de La Vallée où elle installera ses bureaux.

Nous rappelons que la taxe professionnelle serait versée à notre commune.

Un contrat sera donc étudié entre la municipalité du Vaudoué et Proxiservice.

Le loyer mensuel est fixé à 900€ et nous avons fait exécuter quelques travaux d'entretien au préalable. Proxiservice s'est engagé aussi à faire quelques travaux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal donne autorisation à Monsieur le Maire à l'unanimité de signer un contrat de bail avec la SARL Proxiservice représentée par Mme Ozanne à compter du 1^{er} août 2007.



Ce chemin traversait auparavant le Vaudoué du sud au nord par la rue des Templiers. Il sera séparé en 2 parties possibles pour les randonneurs, passage par la Rue des Palais et ensuite Rue de la Fontennelle ; Le second itinéraire passera par la Rue de L'Ermitage, la rue de la Libération, de la Forêt et de la Fontennelle. Le balisage est à modifier.

Après en avoir délibéré,

Autorise le CODERANDO 77 à baliser les GR selon les nouveaux tracés et selon la chartre de balisage de la FFRP.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

Contrat Rural : Date de démarrage des travaux, le 05 juillet. La première entreprise à intervenir est PERROT Jean-Luc à Milly la Forêt. La fin des travaux est prévue pour le mois de mars 2008 (plus de réservations pour la salle communale)

Contrat Triennal de Voirie : Le 06 juillet dernier à 11 heures a eu lieu la réunion de fin de travaux. M. le Maire adresse ses félicitations à M. Renard pour le bon déroulement des travaux. M. Renard fait l'éloge de M. Nolin, technicien de la DDE qui a suivi le dossier. Il reste sur ce chantier à terminer la finition des bas cotés et quelques caniveaux. Les solutions demandées par les riverains sont en observation en fonction des passages et des habitudes, nous rappelons que cette rue est imposée à 30 km/heure. (réalisation à la fin de la 3^{ème} tranche)

Trafic Routier : Arrêté pour fin juin reporté sur avis DDE 91. Une réunion prévue initialement le 17 juillet mais reporté le 20 juillet est prévu avec M. Bacqué, les responsables de la Seine et Marne et de l'Essonne. Actuellement, il n'est pas question de remettre en cause le volet juridique gagnant de notre commune. Cette réunion a pour but l'emplacement des panneaux interdisant le passage des poids lourds d'un certain tonnage. :

BAIL DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire explique que le gérant d'Intermarché d'Oncy sur Ecole accepte de prendre en location le local de la « boulangerie » et le logement de l'immeuble. Il y ouvrirait une mini supérette proposant le pain, les pâtisseries, la boucherie, l'épicerie,

Le local communal actuel serait agrandi sur la salle à manger et le logement, réaménagé au 1^{er} étage, serait occupé par la vendeuse.

Le coût des travaux sera assuré par Intermarché avec prise en charge de la municipalité à hauteur de 1.500,00 € sous forme de déduction répartie sur les trois premiers loyers.

Le logement et le local de l'épicerie font l'objet d'un seul et unique bail de courte durée de 23 mois commençant à courir à compter du 1^{er} novembre 2007.

Le loyer annuel s'élèverait à 6.000,00 € (six mille euros) annuel, basé sur le coût de la construction de l'INSEE dont l'indice choisi est celui de la moyenne du premier trimestre 2007 : 107,66 points.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter le bail en faveur du gérant d'Intermarché d'Oncy sur École à 6.000,00 € par an.

ACCEPTÉ la déduction de 1.500,00 € répartie sur les 3 premiers loyers.

AUTORISE M. le Maire à signer le bail et tous les documents se rapportant à cette affaire.

AVENANT CONTRAT DE LOCATION DE LA PHARMACIE

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le preneur de la location de la pharmacie a demandé l'autorisation d'installer une climatisation dans la pharmacie. Le meilleur devis s'élève à 6.500,00 € HT.

M. le Maire propose de donner une compensation à caractère exceptionnel pour cette installation.

Cette compensation s'élèverait à 20% du montant du devis soit 1.300,00 €.

Celle-ci interviendrait sous forme d'un avenant au contrat de location par la baisse exceptionnelle du loyer à hauteur de 260,00 € pendant 5 mois.



Le loyer actuel est de 686,66 € mensuel selon la dernière révision au 1^{er}/09/2006. Il serait par conséquent réduit à 426,66 € à compter du 1^{er} octobre 2007

Il sera stipulé que la compensation de 260,00 € sera déduite du loyer réactualisé dès que l'indice INSEE du 2^{ème} trimestre 2007 sera connu.

Il sera précisé dans cet avenant que le dispositif concernant la climatisation devra être intégré aux murs afin que celui-ci reste même après le départ de ce locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la forme de compensation telle présentée ci-dessus

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant au contrat de location et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Augmentation du prix de la cantine scolaire 2007 2008

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la commune augmente les prix du repas de la cantine scolaire et propose d'augmenter à compter du 1^{er} novembre 2007 de 2 % le prix du repas soit (3,55 € + 2 % =) 3,621 €, soit 3,62 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 12 voix Pour et 1 Abstention,

ÉMET un avis favorable à cette augmentation.

Pour information, le fournisseur a augmenté ses tarifs de 4% (délibération du 05/07/07).

Si une famille a un problème ponctuel, elle devra adresser un dossier d'aide au C.C.A.S.

Utilisation de la piscine de Milly la Forêt pour l'année scolaire 2007/2008

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que chaque année la ville de Milly la Forêt demande notre confirmation quant au renouvellement de l'utilisation de la piscine pour les enfants de l'école du Vaudoué.

Deux formules sont proposées :

- 70 € par ½ heure par classe
- 2 250 € forfait par ½ heure par semaine et pour une classe de 25 élèves pour l'année scolaire.

L'année dernière, nous avons choisi le forfait qui s'élevait à 2 250 € (augmentation de 0 %.)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal CHOISIT le forfait pour l'année scolaire 2007-2008.

Modalités d'exercice du régime de travail à temps partiel

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 60 et 60 bis,

Vu le décret n°2004-77 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il y a lieu de définir les modalités d'exercice du travail à temps partiel des agents titulaires et des agents non titulaires, dans les conditions définies par les textes susvisés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : Décide que l'exercice de fonctions à temps partiel peut être autorisé, sous réserve des nécessités du service, pour l'ensemble des agents, titulaires, stagiaires et non titulaires de la commune du Vaudoué.

Article 2 : L'autorisation d'exercer à temps partiel sera accordée dans les conditions prévues par le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 pour les fonctionnaires, les stagiaires et les non titulaires.

L'autorisation d'exercer à temps partiel pourra être accordée pour une durée de service égale à 50% ou 60% ou 70% ou 80% ou 90% de la durée hebdomadaire du service à temps plein des agents du même grade ou d'un niveau de fonctions équivalent.

Cette autorisation est accordée pour des périodes qui ne peuvent être inférieures à 6 mois ni supérieures à 1 an renouvelables pour une même durée par tacite reconduction dans la limite de trois ans. Au-delà, ces périodes peuvent être renouvelées sur demande expresse de l'intéressé(e). Chaque demande doit être présentée au moins 1 mois avant la date souhaitée et, en cas de renouvellement, avant expiration de la période en cours.



Article 3 : Les agents autorisés à travailler à temps partiel peuvent bénéficier :

- d'autorisations d'absence, accordées sous réserves des nécessités de service, au prorata de la durée du service effectué,
- des horaires variables.

Article 4 : Les agents autorisés à travailler à temps partiel seront remplacés dans les conditions suivantes :

- Absences correspondant à 50 % et 60 % du taux plein : remplacement assuré,
- Absences d'une durée inférieure : pas de remplacement.

Article 5 : La dépense résultant de la présente délibération sera imputée sur les crédits du budget correspondant, chapitre 012.

Article 6 : La présente délibération sera enregistrée au registre des délibérations et affichée.

Cotisation 2007 de l'Amicale des Maires d'Ile de France

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été budgétisé la somme de 74,88 € à l'article 6281 pour la cotisation de l'A.M.I.F. Celle-ci s'élève en réalité à 66,61 €

Par conséquent, il convient de prendre une délibération prenant acte de cette modification.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal DÉICDE de rectifier le montant de cotisation de l'A.M.I.F., soit 66,61 € au lieu de 77,88 € à l'article 6281, chapitre 011 du budget primitif 2007.

Affaires et informations diverses

Edification d'un poste électrique sur le domaine public : rue de la Libération

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'entreprise Bornhauser Molinari, mandatée par le syndicat d'électrification rurale du sud ouest Seine et Marnais, a contacté la mairie afin d'édifier un poste électrique sur le domaine public (plus précisément rue de la Libération en direction de Tousson à la sortie du village) afin de renforcer l'électricité.

Cette entreprise demande l'autorisation de mise en place sur le domaine public.

Par ailleurs il a été demandé au cabinet JOUÉ, géomètre expert, d'intervenir pour définir avec précision l'implantation de ce poste sur le domaine public.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Et sous réserve que le géomètre ait défini l'emplacement exact,

APPROUVE le projet proposé

AUTORISE l'entreprise Bornhauser à édifier un poste électrique sur le domaine public sis rue de la Libération

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Adhésion 2007/2008 à TEMA : tennis pour l'école

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune finance des cours de tennis à l'attention des élèves de l'École du Vaudoué.

Ces cours sont assurés par un professeur de tennis dispensés par l'association TEMA dont le siège est à Malesherbes.

TEMA demande pour l'année scolaire 2007-2008 une revalorisation du tarif horaire des cours de tennis qui passerait de 35,00 € à 35,50 € à compter de la rentrée scolaire. (augmentation de 1,45 %)

En outre, afin de formaliser son intervention à l'École du Vaudoué, l'association TEMA demande la souscription d'une adhésion pour l'École pour 1 €/an.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'augmentation du tarif horaire,

AUTORISE M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion pour 2007-2008 et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public pour l'assainissement collectif

Comme chaque année le syndicat d'assainissement demande aux communes adhérentes de se prononcer sur leur rapport annuel du prix et de la qualité du service public assainissement collectif.



Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le rapport annuel du prix et de la qualité du service public assainissement collectif de 2006

Travaux de la voie communale n°1, liaison avec Boissy aux Cailles : dérasement d'accotements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise en concurrence a été lancée pour les travaux d'entretien et de rénovation de la voie communale n°1 (liaison avec Boissy aux Cailles) et en particulier pour le dérasement de l'accotement.

Un appel à candidatures sous forme de marché à procédure adaptée (art. 28 Code des Marchés Publics) a été lancé le 30/07/2007. Un affichage a été publié en mairie le 30/07/2007 et une annonce a été diffusée sur la République de Seine et Marne le 06/08/2007.

L'ouverture des plis a eu lieu le 29/08/2007 à 11h30.

Cinq entreprises ont répondu :

	quantité	VAN PRAET		SACER	
		Prix unit. HT	Montant HT	Prix unit. HT	Montant HT
Installation	1	0	0	3.150,00	3.150,00
Signalisation	1	300	300	2.950,00	2.950,00
Dérasement	5400 m	0,85	4.590,00	9,3	50.220,00
Total HT			4.890,00		56.320,00
Total TTC			5.848,44		67.258,72

	CANO TP		APPIA		GOULARD	
	Prix unit. HT	Montant HT	Prix unit. HT	Montant HT	Prix unit. HT	Montant HT
Installation	1.290,00	1.290,00	350	350	682,5	682,5
Signalisation	1.100,00	1.100,00	600	600	1.872,00	1.872,00
Dérasement	5,5	29.700,00	1,8	9.720,00	1,69	9.126,00
Total HT		32.090,00		10.670,00		11.680,50
Total TTC		38.379,64		12.761,32		13.969,88

Le mieux disant est l'entreprise VAN PRAET. Cette entreprise est spécialisée dans le rabotage des talus.

Les travaux sur cette voie communale n°1 sont prévus sur 5 ans pour un coût par tranche annuelle d'environ 18.000,00 €HT.

Contrat triennal de voirie

La dernière réunion de chantier date du 06/07/2007. Les finitions telles que nettoyage du chantier, réglage et damage des accotements, etc..... doivent être réalisées. Tant que celles ci ne sont pas faites, aucun document comptable ne sera validé. La prochaine réunion aura lieu après le solde des décomptes en vue de la réception du chantier.

La deuxième tranche (cette année) s'élève à 117.150,33 €HT. Une économie de 10.093,17 €HT a pu être dégagée sur le prévisionnel. Cette économie doit passer en reste à réaliser sur le budget primitif de 2008.

La troisième et dernière tranche est prévue courant 2^{ème} trimestre 2008.

Il faudra prévoir en 2008, un avenant au contrat de l'entreprise SNAVEB pour le nettoyage des canalisations de ces chemins ainsi que des aménagements pour ralentir la circulation.

Contrat rural

Tous les mardis matins a lieu une réunion de chantier.

L'élévation du rez-de-chaussée concernant l'extension est terminée.

Les portiques du bâtiment de la grange sont en cours de réalisation et le linteau de la baie cintrée est réalisé.

Aucun retard de planning n'est à signaler mis à part le lot de charpenterie.

La prochaine réunion est prévue le mardi 18/09/07 à 9h00.

Trafic routier

M. BACQUÉ relate l'historique des différentes étapes concernant l'arrêté n°30/2006 du 26/12/2006 portant sur la réglementation de la circulation des véhicules de transports de marchandises dans la traversée de l'agglomération sur le CD 16 en précisant que si le processus est beaucoup plus long que prévu, il se poursuit favorablement à notre demande.

Après une dernière réunion qui s'est tenue au Vaudoué le 20/07/07 ; le Conseil Général de Seine et Marne procède à une étude de mise en place des panneaux puis nous proposera une réunion de formalisation le 12/11/2007 entre les services du Conseil Général de Seine et Marne et ceux du



Conseil Général de l'Essonne, le PNR et la commune.

Les panneaux pourront être alors commandés et posés par la DDE de Moret sur Loing.

Points noirs chemin de Malaquis

Des riverains du chemin de Malaquis ont adressé un courrier à la mairie pour l'aviser de points noirs. La mairie instruit le dossier pour le soumettre prochainement au syndicat d'Electrification Rural du Sud Ouest Seine et Marnais afin d'obtenir une subvention à hauteur de 65 %.

Questions diverses

Mr CAUBET : ① Rappelle qu'il convient de remédier, pour des raisons de sécurité évidentes, au manque d'éclairage à la hauteur de l'arrêt bus et du passage piétons rue des templiers. Par la même occasion, il rappelle les points noirs d'éclairage relevés chemin de Malaquis.

Mme VERRECCHIA : ① syndicat collègue : un appel d'offres à procédure adaptée a été lancé pour les plateaux EPS. Les travaux ont démarré et devraient se finir début 2008.

Le maître d'œuvre choisi pour la construction du gymnase est l'atelier Sequana. Le dossier de consultation va être lancé.

② Mme Verrecchia soulève le problème des gens du voyage. ⇒ *M. Bacqué rappelle que le maire face à ce problème ne bénéficie d'aucun soutien de la force publique pour l'évacuation des lieux. Il n'a que la possibilité de négocier. Les gens du voyage doivent partir le 25/09/07. Il rappelle à ce sujet que l'entourage du terrain par une barrière cavalière et une haie vive avait été décidé à la suite de plusieurs installations sauvages de caravanes. La barrière et son cadenas ayant été forcés, il convient de prévoir dès le 25/09/07 la pose d'un portique interdisant par sa hauteur le passage et l'entrée des caravanes.*

M. RENARD : - Le poteau d'incendie n°15 a été changé.

- M. Renard souhaite que notre notaire soit relancé au sujet des dossiers municipaux en instance à son étude.

- La bouche d'eau qui fuyait place Pasteur a été réparée.

...

Conseil municipal du 7 décembre 2007

Recensement de la population en 2008

Le recensement de la population aura lieu de mi-janvier à mi-février 2008.

Pour se faire, le conseil municipal doit :

- nommer un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local, soit un agent de la commune.
- décider du recrutement des agents recenseurs (pour notre commune : 2 agents recenseurs) pour la période allant de mi-janvier à mi-février.
- M. le Maire précise qu'une dotation nous sera versée à hauteur de 1.594,00 €, basée sur 1,68 €/habitant (717 en 1999) et 1,02 €/logement (381 en 1999).

Le maire a autorité pour nommer le coordonnateur et les 2 agents recenseurs par arrêté.

Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE

Le recrutement :

De deux emplois d'agents recenseurs, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Les agents seront payés à raison de

- 1,02 € par feuille de logement remplie
- 1,68 € par bulletin individuel rempli.

Les agents recenseurs recevront 16,16 € pour chaque séance de formation.

Redevance occupation domaine public par le gaz

Le maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisée depuis un décret du 02 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.



Il propose au conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédents la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 2007 soit fixée en tenant compte des mois entiers de cette année à compter de cette date.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Classe de neige pour les élèves de CM1/CM2

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les enfants de la classe CM1/CM2 de l'école du Vaudoué, soit 21 enfants participeront l'hiver prochain à la classe de neige.

L'opérateur choisi est Côté Découvertes.

Le séjour d'une durée de 9 jours, est prévu **du jeudi 10 au vendredi 18 janvier 2008**, au chalet l'Avenière situé aux Contamines Montjoie (Hautes Savoie).

Le coût du séjour est de **13.146,00 € soit 626,00 €** par enfant. (pour mémoire séjour de 2006 : 12.600,00 €, **soit 4.34% d'augmentation**)

Le financement est le suivant :

- participation communale de 50%
- participation des familles de 40%
- participation de l'Association des Parents d'Elèves de 10%

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le financement proposé,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec Côté Découvertes,

DIT que les crédits nécessaires devront être inscrits au budget 2008.

Par ailleurs, comme pour le séjour de 2006, un Adjoint technique territorial de deuxième classe affecté à l'école, accompagnera les enfants en

remplacement d'une animatrice de vie quotidienne, réduisant ainsi les frais du séjour. »

Demande de candélabre chemin de Malaquis

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'éclairage public est insuffisant entre le n°2 et n°4 chemin de Malaquis

Par conséquent, un devis a été demandé à Forclum s'élevant à 1.321,05 €HT soit 1.579,98 €TTC.

Le syndicat d'électrification aide les communes pour leurs projets d'éclairage public à hauteur de 65% du HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTTE le devis,

DECIDE de solliciter une aide auprès du syndicat d'électrification rurale du sud ouest Seine et Marnais,

DIT que les crédits nécessaires devront être inscrits au budget 2008.

...

Convention Aménagement Urbanisme et droits des sols – assistance DDE – nouvelle convention

La réforme ADS est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007 portant sur les changements dans les règles et procédures d'application du droit des sols.

Pour nous accompagner dans ces changements, la DDE continuerait, pour certains actes, à apporter son concours. Cette assistance implique une nécessaire complémentarité entre les services de la DDE et ceux des communes afin de répondre aux objectifs de la réforme parmi lesquels figurent :

- la responsabilité des différents acteurs,
- la garantie des délais d'instruction,
- la sécurité juridique des actes,
- la simplification des procédures,
- le rapprochement de l'administration et des usagers.

Ainsi les conditions de mise à disposition des services de la DDE doivent faire l'objet d'une nouvelle convention entre l'Etat et notre commune. Une délibération doit autoriser le maire à signer cette convention en 4 exemplaires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE le contenu de la convention relative à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'instruction du sol,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous autres documents se rapportant à cette affaire.



Renouvellement assurance risques financiers encourus à l'égard du personnel communal

M. le Maire explique que le centre de gestion de Seine et Marne signale que le contrat-groupe garantissant les risques encourus à l'égard du personnel communal en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service arrive à terme le 31/12/2008. Par conséquent, le CDG le remet en concurrence et demande au conseil municipal de le charger de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant le risque statutaire du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Par conséquent, le maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

...

DECIDE :

Article 1^{er} : la commune charge le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation. Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2009
- régime du contrat : capitalisation

Article 2 : la commune autorise M. le Maire à signer les conventions en résultant.

Personnel communal : autorisations d'absence pour événements familiaux

M. le Maire explique que n'y ayant pas de règlement type des autorisations d'absence pour événements familiaux, le Conseil Municipal doit prendre une délibération fixant les modalités d'attribution et la durée de ces autorisations d'absence.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité RAPPELLE qu'en matière d'autorisations d'absence pour événements familiaux n'entrant pas en compte dans le calcul des congés annuels, sont appliqués à l'ensemble des employés communaux, les dispositions statutaires de la fonction publique aux termes de l'article 59 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Participation au voyage des enfants en classe de 4^{ème}

M. le Maire explique que comme chaque année le collège de la Chapelle la Reine demande une participation au voyage scolaire pour les enfants du Vaudoué en classe de 4^{ème}. La participation s'élèverait par enfant à 40,00 € soit pour 14 enfants 560,00 € (1 en Allemagne, 7 en Espagne, 6 en Grande Bretagne)

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité ACCEPTE de verser une participation de 40,00 € par enfant participant au voyage des 4^{ème}, soit 560,00 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2008 à l'article 65737.

Affaires et informations diverses

Contrat triennal de voirie

M. le Maire donne la parole à M. RENARD : La 2^{ème} tranche s'est bien déroulée et nous en remercions M. NOLIN de la DDE pour son travail. La 3^{ème} tranche pourrait commencer en avril pour la connexion des deux chemins (M. LELEU précise que cela pourrait peut être commencer en mars). Par contre, il faudra demander à la SNAVEB un avenant au contrat pour le curage des canalisations d'eau de pluie. (en 2006 avenant pour 2 passages/an chemin du Rocher Cailleau) Il faudra coordonner le remplacement du poteau incendie n°6 avec les travaux de voirie de la 3^{ème} tranche (rehaussement du socle par rapport à la route).

Le délai des travaux de la 3^{ème} tranche est d'environ 8 semaines : fin mi-juin 2008.



Route de Boissy aux Cailles :

1^{ers} travaux de dérasement cette année en vu de préparer les travaux de réfection de la route qui vont suivre en 2008 et 2009.

Contrat rural

M. le Maire rappelle que nous avons une subvention de 80% (45% conseil régional et 35% conseil général) pour financer le restaurant scolaire, la salle de lecture, la salle associative et les abords extérieurs.

M. le Maire donne la parole à M. LELEU : l'état d'avancement des travaux : les travaux en sont à l'isolation et aux plafonds ; le réseau extérieur est fait, l'enduit extérieur sera fait dans 15 jours. Le carrelage doit être posé la semaine prochaine car sinon nous prendrons du retard.

Trafic routier

La dernière réunion a eu lieu le 12/11/2007 pour présenter l'étude de signalisation routière de cette interdiction. Cette réunion a été très difficile. Notre arrêté est entériné de façon définitive. Nous sommes en phase de signalisation directionnelle et de repérage des panneaux l'emplacement des panneaux tant sur la Chapelle la Reine que sur Milly la Forêt a été définitivement arrêté par les services de Seine et Marne et de l'Essonne.. La lettre du conseil général de Seine et Marne vaut autorisation. Nous attendons l'autorisation formelle de procéder à la pose des panneaux par les services de Seine et Marne sur le territoire de l'Essonne. La pose par les services départementaux de la voirie de Seine et Marne devrait s'effectuer en avril 2008

Maintien tribunal de Fontainebleau

M. le Maire rappelle qu'il a participé à la manifestation en tant que Maire et Conseiller Général organisée pour le maintien du tribunal de Fontainebleau. Celui-ci a été maintenu.

Départ en retraite d'un employé communal

Mme CHARPENTIER Jeannine est partie en retraite le 31/10/2007 au bout de 13 ans de service. Un vin d'honneur sera organisé le samedi 15/12/2007 à 12h00. Les conseillers municipaux, les instituteurs, les employés communaux, le bureau de l'APE, les invités de Mme Charpentier y sont conviés.

Naissance d'un enfant d'un employé communal

L'épouse de M. LE CORRE Yoann a donné naissance à un petit garçon le 03/12/2007.



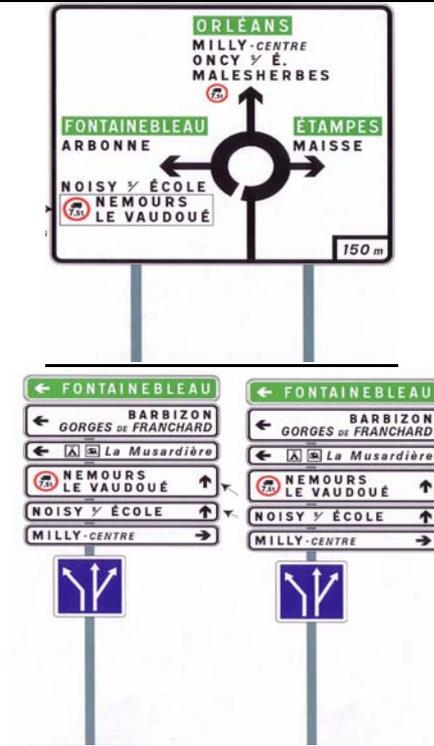
INTERDICTION DES POIDS LOURDS DANS LA TRAVERSEE DU VAUDOUE

Après l'exposé de Monsieur Le Maire, il nous a semblé nécessaire de vous communiquer des exemples des panneaux (pris dans le rapport officiel Essonne/Seine et Marne), qui vont jalonner les routes de l'Essonne (à partir de Milly la Forêt) et de Seine et Marne (à partir de La Chapelle la reine). Nous restons bien sûr, à votre disposition, lors des permanences en mairie pour vous donner de plus amples renseignements.

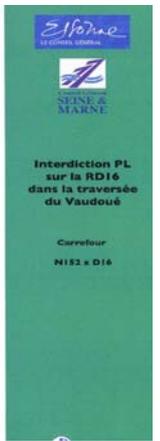
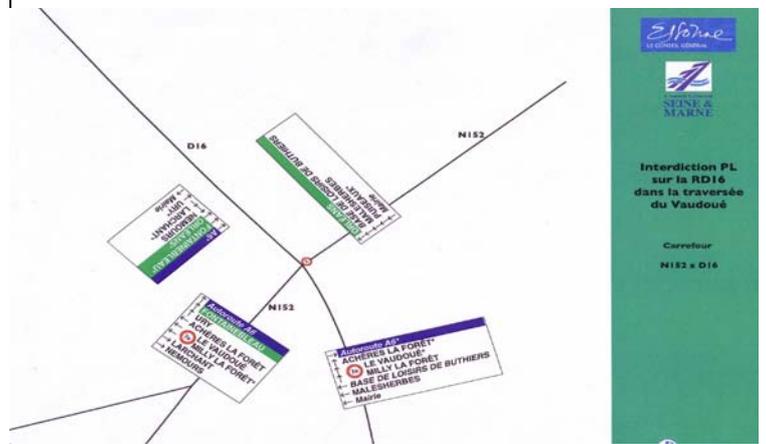
Cette interdiction entraîne des travaux à effectuer sur 4 carrefours en Essonne et 8 carrefours en Seine et Marne. Il faut compter 42 interventions sur les deux départements entre la fourniture de panneaux, la dépose, la pose, et les déplacements.

Information de dernière minute : Monsieur Le Maire a reçu le **26 janvier**, une lettre du Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne, chargé des Equipements Publics et de la Voirie, dont nous vous citons ci-après les principales conclusions « - Les installations présentées sont conformes à ce qui avait été décidé lors de la réunion du 12/11/2007 avec les services techniques départementaux... - Je vous informe que j'autorise la commune (du Vaudoùé) à faire poser, ..., les registres et symboles nécessaires sur les mâts directionnels... »

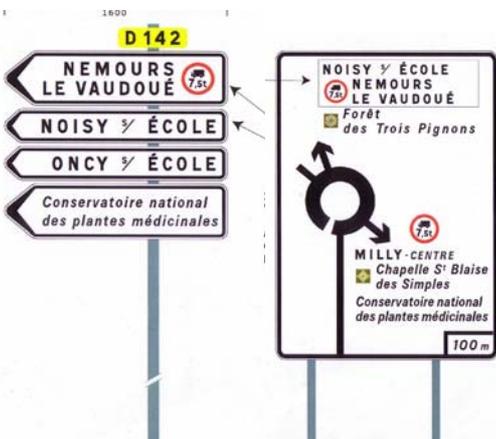
CARREFOURS A MILLY (exemples)



CARREFOURS A LA CHAPELLE (exemples)



CARREFOUR A NOISY SUR ECOLE





Sapeurs Pompiers – Le Vaudoué

Le Mot du Chef de Centre de Première Intervention

Mesdames, Messieurs,

En cette période de fin d'année, vous voyez sonner à votre porte les Sapeurs Pompiers du Vaudoué pour le traditionnel passage des calendriers avec la présentation des vœux 2008.

Mais cette année, en plus des vœux, ils vous ont annoncé la programmation de la fermeture du Centre de Première Intervention de votre commune pour l'année 2008. Malheureusement cette dissolution est inéluctable, et c'est avec une grande tristesse que le conseil d'administration en est arrivé à cette éventuelle décision.

Depuis plusieurs années les CPI centre communal et non départemental (financé à 100% par les mairies) ferment leurs portes. En 1991, année où j'ai repris le CPI en qualité de Chef de Centre, il y avait 46 Centres de 1^{ère} intervention. En 2007..., il n'en reste plus que 16 (3 ou 4 devraient également disparaître en 2008).

Hélas, tous les ans les Centres de 1^{ère} intervention disparaissent par manque d'effectif, à ce jour sur 16 CPI, seuls 6 sont reconnus par le Corps Départemental, dont celui de votre commune. Sont reconnus les centres répondant aux caractéristiques suivantes :

- Un effectif de 10 pompiers dont 1 sous officier, aptes médicalement
- 7 pompiers ayant le diplôme de secourisme et au moins 3 la spécialité de réanimation (conditions remplies 10/10 au Vaudoué)
- Un local, une remise et un véhicule porteur d'eau (VTU et CCF contrôle technique en règle).

Depuis plusieurs années, sur le Messenger, en réunion de Conseil Municipal et lors de diverses discussions dans le village, j'attirais l'attention de tous sur le renouvellement des effectifs ; car les années passent et le temps de la cessation

d'activité aussi. 4 d'entre nous, après 38 années pour Robert Delorme, 32 pour Michel Haranger et 20 pour Joël Desplantes et Jean-Michel Jumeau. Ces deux derniers collègues, que je tiens à remercier, ont également fêté leur 58 et 57 ans et sont en âge de prendre leur retraite (qu'ils auraient déjà dû prendre légitimement à leur 55^{ème} anniversaire).

Par ailleurs, les aptitudes médicales, vu l'évolution du métier de sapeur pompier sont de plus en plus contraignantes, et certains d'entre nous se trouvent en inaptitude temporaire, ce qui rend difficile la gestion du Centre.

Le CPI du Vaudoué a toujours été classé en 1^{ère} catégorie, reconnu par le Corps Départemental : avec un personnel formé, du matériel permettant de réaliser un 1^{er} secours s'inscrivant dans la chaîne de secours, et avec un casernement fonctionnel (salle de réunion, vestiaires et remise). Tout ceci a été rendu possible grâce au soutien de la Mairie et je tiens à en remercier Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux.

Mais comme je l'ai toujours dit, les pompiers du CPI de votre commune ne seront jamais des pompiers de Sainte Barbe, alors « la sirène » va sonner par respect pour cette vocation et par respect pour tous car nous n'avons pas le droit de ne plus être opérationnel lorsque l'on parle de la protection des personnes et des biens.

Merci encore à tous les pompiers qui ont été à mes côtés, à vous Valdéens et à toi Pierre pour ta confiance sans retenue durant toutes ces années.

Le CPI vous souhaite une bonne et heureuse année 2008 ; et jusqu'au dernier moment l'ensemble des pompiers s'efforcera de répondre à toutes interventions.

Jean-Luc Renard



L'ÉCOLE

L'année scolaire est bien sûr à cheval sur l'année civile, aussi je me tourne vers le passé pour parler des activités qui ont précédé les vacances d'été.

Deux animations ont eu lieu avec l'association des Maisons du Bornage. Pour les élèves de GS, CP et CE **le 15 juin**, sur le thème de l'eau à Samois Atelier sur la péniche, balade en bateau et sur les berges de la Seine se sont succédés.

Pour les maternelles, une promenade en forêt près du Vaudoué a permis aux petits d'exercer leurs 5 sens. Comme chaque fois que nous faisons appel à cet organisme, ce fut pour chaque groupe, une journée à la fois instructive et distrayante. La qualité des prestations est toujours excellente.

Le 24 juin, notre kermesse a accueilli de nombreux enfants accompagnés de leurs parents. En plus des chants et des danses présentés et de tous les stands proposés, notre tombola a pu récompenser de nombreux participants. Je tiens à rappeler que les lots de cette tombola sont offerts en grande partie grâce aux nombreux dons des parents, des commerçants du Vaudoué et de Milly la Forêt, mais aussi grâce aux généreux donateurs du Vaudoué qui, bien que n'ayant pas d'enfants scolarisés à l'école, participent d'une manière ou d'une autre. Encore un grand merci à tous.

Et puis ce fut la rentrée en **septembre**. L'école a accueilli cette année une nouvelle enseignante, Mme Emmanuelle Croizer qui a pris en charge les CE. Les effectifs restent stables (90 élèves) De nouveaux arrivants viennent compenser les quelques départs

Au mois de **décembre**, nous avons voulu renouveler l'après-midi « contes de Noël ».

C'était un dimanche assez froid et nous n'étions pas très nombreux à prendre le GR1 sur la route de Boissy mais les courageux qui étaient au rendez-vous n'ont pas été déçus. Après une marche sportive nous nous sommes retrouvés chez Madame Farges près de la chapelle . Après quelques contes lus par Maîtresse Emmanuelle et Maîtresse Louise nous avons bu un chocolat chaud pour les petits et un vin chaud pour les grands et dégusté des pâtisseries « maison ».

Nous espérons faire d'autres adeptes l'an prochain !

Le spectacle de Noël « le bal des papillons » a fait chanter et danser petits et grands de l'école à la salle polyvalente.



Lors du goûter offert le **21 décembre**, le Père Noël a pu écouter chanter les enfants avant d'offrir un cadeau à chaque classe.

Et puis du **10 au 18 janvier**, les élèves de CM1 et CM2 sont partis dans le châlet de l'Avenière aux Contamines pour un séjour de classe découverte.

Depuis quelques années nous partons avec l'organisme « Côtés Découvertes » et nous en sommes très satisfaits. Les enfants pour leur part sont rentrés enchantés !

BONNE ANNEE A TOUS !

Louise Charpentier
Directrice



LA VIE DES ASSOCIATIONS

L'Age d'Or

Message de **Jean Laneau, Président**

L'Assemblée Générale a eu lieu **le 11 janvier 2007** avec beaucoup plus de présents que par le passé. Après les vœux, la trésorière nous a présenté le bilan. Nous ne sommes pas bien riches mais nous nous en sortons. Il est vrai que les membres de l'Age d'Or ne paient jamais le prix de revient, un petit débit reste à la charge de l'Association. Heureusement notre Brocante arrive et les bons gâteaux confectionnés nous permettent de « renflouer » les caisses ! Tout augmente mais pas à l'Age d'Or... n'est-ce pas bien ?

Après lecture des résultats financiers, la place a été donnée au tirage des rois.

Cette assemblée a été très réussie, comme toujours, et dans une très bonne ambiance. Vers 17 h chacun rentrait chez soi.

Le 10 février, c'était le repas de Saint Valentin et comme à notre habitude, nous avons fêté ce Saint par un dîner. Cette année nous avons compté un peu moins de monde car cette fête coïncidait avec des anniversaires, des concours de belote, des repas d'autres associations... Cependant, ce fut une réussite et la qualité du repas concocté par la maison De Preytère fut très apprécié... Apéritif avec beaucoup d'« amuse-gueule » chauds, Dîner avec une cassolette de coquilles St Jacques, trait d'union avec un colonel, un roti de bœuf en crouste très très tendre, salade, fromage, crumble aux pommes avec sa glace à la vanille. Après le dîner, place à la danse, malgré quelques ennuis avec l'orchestre. Pour 2008, nous nous organiserons différemment.

Le 5 mars, sortie à la Manufacture de Sèvres Et à la Tour Eiffel

Le 3 juin, la Brocante
Grand soleil... Tout va bien !

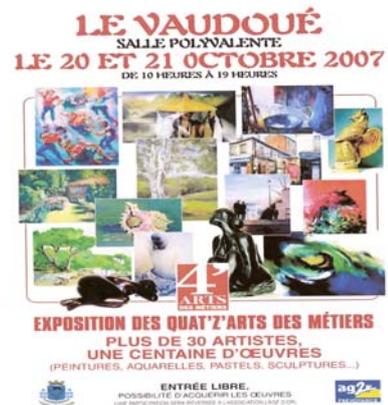


Le nombre d'exposants augmente tous les ans. Cette année nous avons occupé toutes les rues jusqu'à la place du souvenir. Que dire de mieux !



un grand merci à toutes nos pâtisseries qui alimentent le bar. Grand succès !
En 2008, la brocante aura lieu le 1^{er} juin.

Les 20 et 21 octobre,



Exposition des Quat'zarts des Métiers avec plus de 30 artistes (peintures, aquarelles, pastels, sculptures...) dont le Vice Président est un Valdéen, Monsieur Tixier. A la suite de cette exposition, une participation sur les ventes a été remise à l'Age d'Or. Nous voulons particulièrement remercier cette association pour ce don.

Le 17 novembre, sortie au Théâtre des Nouveautés. Malgré la grève, le théâtre nous attendait pour assister à la représentation de la pièce de Patrick Haudecoeur, La Valse des Pingouins. Ce spectacle était très bon et très amusant. Une très bonne soirée mémorable !

Le 1^{er} et le 2 décembre, Exposition Patchwork. « Ce fut une belle exposition cette année, pleine de recherches de couleurs et de formes. Des nouveautés avec quelques petits objets amusants qui feront des cadeaux de Noël originaux (chats, tortues, porte-clés). Une joie pour tous ! » Claude Détienne



Association des anciens combattants de Le Vaudoué.

Le 7 février, l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association s'est tenue à la Salle Bisson à Le Vaudoué.

Résolutions et vote au programme pour 2007 : (Approbation des comptes 2006, Contribution à l'Union Fédérale, Cotisations des adhérents, Frais administratifs pour 2007, Budget global 2007, Assurance Responsabilité Civile pour l'Association, Activités prévues pour l'année 2007).

Le 8 mars, l'Amicale des Anciens Marins des Aéroports de l'Île de France, dans le cadre de leurs activités culturelles, nous proposent de se joindre à eux lors de la visite commentée de l'opéra Garnier à Paris. Ce que nous avons fait.

Le 25 mars, l'Assemblée Générale de l'Union Fédérale Seine et Marnaise des Anciens Combattants et victimes de Guerre était organisée à Jouarre. Notre délégation composée de 6 personnes (porte-Drapeau inclus) fût très bien accueillie par La Fraternelle de Jouarre, Association locale des Anciens Combattants ainsi que par la Municipalité qui avait, pour la circonstance, mis son gymnase à la disposition des membres de l'Union. Un grand merci pour cet accueil chaleureux. Avant de commencer la matinée de travail, une pensée à été adressée à René Cassin (1887-1976) prix Nobel de la paix en 1968 et fondateur de l'Union Fédérale et une minute de silence a été observée à la mémoire des Anciens Combattants de l'Union disparus au cours de l'année 2006.

A l'issue d'une cérémonie au monument aux Morts pour la France de Jouarre, un vin d'honneur a été offert par la Municipalité puis le traditionnel banquet prenait la suite des festivités. Une après-midi agréable qui nous faisait rester jusqu'à la clôture du bal.

Le 8 mai, c'était l'anniversaire de la victoire 1945, la pose de gerbes au monument aux Morts et au cimetière à Le Vaudoué, les allocutions habituelles. La matinée du souvenir se terminant par un vin d'honneur en la salle polyvalente où les invités présents m'ont cordialement accordé quelques minutes pour leur donner lecture du texte suivant : « Au cimetière je viens de vous lire le message de l'U.F.A.C. Je voudrais bien revenir sur la dernière phrase, je cite « l'Union Fédérale s'emploie à transmettre aux jeunes générations le souvenir de ces événements passés, douloureux, héroïques, les appelant ainsi à une vigilance de tous les instants pour la défense des droits de l'homme et la préservation de la Paix ».

La section des Anciens Combattants dans notre village est un petit groupe de personnes qui veulent contribuer à garder la mémoire vivante d'un siècle dont l'hostilité fût souvent règle du jour. Nos membres ont connu au moins une des guerres.

Ce siècle se compose de 4 Délégations :

- 1^{ère} génération 1914-18 1^{ère} Guerre Mondiale
- 2^{ème} génération 1937-45 2^{ème} Guerre Mondiale
- 3^{ème} génération 1950-1965 Indochine et AFN

-4^{ème} génération 1990 Bosnie, Kosovo, Irak, Côte d'Ivoire, Afghanistan.

Outre la transmission de la mémoire, nous nous intéressons à l'histoire de cette période, au matériel utilisé, à la stratégie du combat....

Nous le faisons par la lecture, des excursions et visites des sites, musée, expositions. Nous sommes présents aux commémorations sur invitations dans le village, la région, le département, parfois au-delà. Je voudrais m'adresser surtout aux jeunes : « Si vous êtes intéressés, rejoignez-nous ! ». Ce 8 mai sera d'ailleurs l'occasion de voir deux nouveaux membres rejoindre l'Association et nous leur souhaitons la bienvenue.

Le 14 mai, l'UFAC était invitée, à la date anniversaire de sa création (1922-2007), au ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris. Rassemblement commémoratif pour les Présidents, Portes-Drapeaux et autres invités des départements de l'Aisne, Loiret, Marne, Seine et Marne, Yvelines et Essonne. Le Vaudoué participait à cet événement et notre groupe était composé de 4 personnes dont le Porte-Drapeau. Le Drapeau des AC de Le Vaudoué étant sans doute présent sous l'Arc de Triomphe pour la première fois. Nous sommes allés en car au départ de Fontainebleau.

Tous les soirs, entre 18H30 et 19H, les Anciens Combattants, nommés à tour de rôle, ravivent la Flamme sur la dalle sacrée sous laquelle repose le soldat inconnu qui symbolise l'ensemble des combattants morts pour la France lors des conflits du 20^{ème} siècle. Un défilé s'organise en haut de l'avenue des Champs Elysées, momentanément bloqués à la circulation et lors de cette soirée du 14 mai pas moins de 215 Drapeaux précédaient les membres des associations présentes. Une garde d'honneur des armées de Terre, de Mer ou de l'Air est également chaque soir présente pour rendre les honneurs. Certains groupes d'Anciens Combattants sont reconnaissables au port de leurs bérets symbolisant leur appartenance au régiment ou unité dans lequel ils ont servi et l'on a pu constater une camaraderie gaie et exemplaire. Cette cérémonie se déroule en présence également de badauds qui ne manquent pas d'être attentifs et respectent l'instant de recueillement de façon spontanée. Un après-midi plein d'émotion mais aussi agréable et bien réussi.

Le 8 juin, Journée Nationale d'hommage aux Morts pour la France en Indochine.

Message rédigé par Monsieur R. Aquillon, Président de la commission T.O.E de l'Union Fédérale.

« La seconde moitié du dix neuvième siècle a été marquée, pour ce qui concerne les grandes puissances d'Europe, par une lutte pour développer leurs économies respectives les amenant, pour ce faire, à s'aventurer dans d'autres régions du Monde, même les plus éloignées. Pour ce qui la concerne la France intervient dès 1858 en Extrême Orient. Elle y sera présente pratiquement tout un siècle. C'est la phase finale de cette présence de 1945-1957, qui a mobilisé les plus forts contingents.



Soldats de métier, loin de la métropole se sentant souvent abandonnés par elle, les acteurs de cette période ont payé un lourd tribut :

-123000 Français métropolitains, africains et maghrébins, autochtones réguliers et supplétifs tués au combat, morts des suites de blessures ou disparus. Bien d'autres combattants n'ont jamais été retrouvés et leurs restes reposent dispersés à jamais dans cette terre, si chère à nos cœurs. Le mémorial de Fréjus inauguré le 16 février 1993 renferme 23945 corps, 34955 noms de soldats rendus à leurs familles ou restés sur place sont inscrits sur le mur du souvenir.

Toutes ces femmes, tous ces hommes ont menés combat au nom de la France. Ils ont conduit avec foi et perdu avec honneur. Cinquante ans après, n'oublions pas le respect que la Patrie doit à leur sacrifice ».

Le 23 juin, Invitation du Comité à l'inauguration du Mémorial des Morts pour la France en Afrique du Nord du département de Seine et Marne.

Un hommage aux 204 victimes du Département lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie (1952-1962). Un moment d'émotion pour les familles, un événement fort pour les nombreux anciens combattants présents boulevard Chamblain à Melun.

A cette cérémonie, la majorité des associations des Anciens Combattants du département était représentée. La section de l'Union Fédérale de Le Vaudoué était fière d'être présente avec le Drapeau, de se trouver devant la stèle, symbole de mémoire et de reconnaissance. Une manifestation bien organisée qui a attirée au moins 2000 participants.

Le 19 août, Sous la présidence de monsieur le Préfet de Seine-Marne ; Madame le maire d'Arbonne-La-Forêt, ainsi que le Président de la section locale des Anciens Combattants, nous étions invités à assister à la cérémonie et l'hommage à la Résistance et aux trente six fusillés d'Arbonne. Nous étions allés avec le Drapeau. Une manifestation qui se répète tous les ans, qui nous fait rencontrer les habitués de la région dans la Résistance ou de leurs familles.

Le 11 novembre,



Commémoration de l'anniversaire de l'Armistice de 1918. nous, les Anciens Combattants de Le Vaudoué étions cordialement invités par Monsieur le Maire et ses Conseillers Municipaux à assister à la cérémonie devant le Monument aux Morts et à celle du cimetière de notre village, suivi par le vin d'honneur à la salle polyvalente.

Après les allocutions officielles, Monsieur le Maire m'a accordé quelques minutes pour l'explication suivante de notre activité : « Le rôle des Anciens Combattants est de contribuer à garder vivante la mémoire des grandes guerres et d'autres conflits similaires, de la retransmettre aux jeunes, de participer à leurs cérémonies, commémorations, manifestations et tout cela sur invitations ».

« L'année 2007 fut riche en événements de toute sorte et nous avons pu donner acte de présence à plusieurs reprises avec le Drapeau de Le Vaudoué.

Quant à la première guerre mondiale, si meurtrière qu'elle fut, elle reste un événement extraordinaire pour nous, la période de son déroulement se situe bien avant notre naissance et le 11 novembre ils ne restaient que deux poilus en vie. Cependant, nous sommes bien aidés par de nombreux témoignages comme des mémoriaux, cimetières, routes du souvenir que l'on trouve partout dans le pays, ainsi que par la publication en assez large quantité dans la presse d'aujourd'hui. J'ai fait un choix de quelques uns des avancements en 1917 qui marquent un tournant décisif dans le conflit qui déchire l'Europe.

Le 9 avril 1917, l'assaut de la crête de Vimy par les Canadiens. Le 9 avril 2007 la reine Elisabeth II de la Grande-Bretagne vient en France Commémorer ce combat.

Le 4 juillet 1917, les Américains débarquent en France. D'avril en août 1918 les forces américaines rejoignent peu à peu le front puis, furent engagés pour épauler des troupes françaises dans des actions décisives. Les Américains aussi ont payé le prix fort. En moins d'un an 116500 d'entre eux ont été tués et 204000 blessés.

Récemment, tels des sentinelles, neufs sculptures monumentales se dressent sur la pente du Chemin des Dames, inaugurées dans l'Aisne, ce monument en hommage aux tirailleurs sénégalais veut réintégrer dans la mémoire de la première guerre mondiale ces bataillons venus des colonies.

En février 1917, le Portugal mobilise également les troupes qui participèrent aux combats notamment dans les Flandres et le Pas-de-Calais.

L'année 2008 qui fêtera 90 ans après l'Armistice offrira certainement beaucoup de manifestations. De plus la France prendra la Présidence de l'Europe lors du 2^{ème} semestre.

Je vous remercie de votre écoute attentive, vous demandant de retransmettre ce message, qui revient tous les ans, Soyez vigilants, aidez à garder la Paix ».

Le 5 décembre, Nous avons participé à la cérémonie annuelle devant le monument aux Morts de l'Afrique du Nord à Melun, boulevard Chamblain. Nous étions présent avec le Drapeau lors d'une matinée fraîche et pluvieuse.

L'Association des Anciens Combattants vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2008 ! G.HEIJNE, Président de l'Association des Anciens Combattants de Le Vaudoué, Membre de l'UFAC



Association Le Vaudoué en Gâtinais, son passé, son avenir

COMPTE-RENDU DES ACTIVITES 2007

Le 7 mars 2007, l'Association se joignait, comme il est maintenant habituel, aux Anciens Marins des Aéroports de l'Ile de France pour la visite de l'Opéra Garnier à Paris. Une conférencière prenait en charge notre groupe d'une trentaine de personnes et nous faisait faire la visite de ce magnifique édifice. Des répétitions étant en cours lors de notre passage, nous n'avons malheureusement pas pu accéder à la salle de spectacle et nous n'avons pu qu'entrevoir celle-ci par l'ouverture de l'une des loges.

Les participants ont toutefois été ravis de cette sortie et nous remercions vivement l'Amicale des Anciens Marins et plus particulièrement Monsieur Guy Perrot qui est chargé au sein de cette Association de prévoir et organiser les sorties tout au long de l'année.

Le 24 mars, une conférence ayant pour thème « L'art culinaire au Moyen-Age » était proposée aux Valdéennes et aux Valdéens à la Salle polyvalente. Mademoiselle Katy Peureau, Vice-Présidente du Centre de Recherche et de Documentation médiévale et Archéologique de Saint-Mammés animait cette conférence. Vers 15h30 de nombreux Valdéens mais aussi des personnes venues de localités voisines, écoutaient avec grande attention l'exposé de la conférencière qui pour la circonstance agrémentait celui-ci par la projection de diapositives. A l'issue de cette conférence, l'association organisait une petite dégustation d'une spécialité et d'une boisson Médiévales. Christine Jacob, fille du Président, nous avait préparé un succulent pain d'épice au Gingembre. Quant au Président, celui-ci proposa ni plus ni moins qu'un « Filtre d'amour », boisson très à la mode au Moyen-Age, à base de vin, agrémenté de Gingembre, clous de Girofle et de sucre. Les spectateurs repartaient ensuite avec quelques idées de recettes médiévales que les organisateurs avaient glanées sur Internet. A n'en pas douter, le repas dominical suivant, dans certaines chaumières Valdéennes, a dû être quelque peu original et sans doute amélioré par ces recettes d'antan.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE le 1 juin 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est déroulée le 1 juin 2007 à la Salle Bisson. Outre le rapport moral et le rapport financier qui ont été tous deux approuvés à l'unanimité, une modification de la liste des membres du bureau était à l'ordre du jour.

Monsieur Henri Féral souhaitant, pour des raisons de disponibilité, être remplacé au poste de Président, c'est Monsieur Jean-Claude Jacob qui reprend ces fonctions.

Le Poste de Trésorier tenu par Monsieur Truchot, décédé le 27 mai 2005 était assuré par intérim jusqu'à cette assemblée par Monsieur Godefroy Heijne. Monsieur Heijne devient titulaire de ce poste ainsi que de celui de Secrétaire à l'issue de cette assemblée générale.

Enfin, le nouveau Président invite les Valdéens et Valdéennes, principalement les nouveaux arrivants dans notre village mais aussi les plus anciens qui sont la mémoire de ce bourg à venir soutenir l'action de l'association en adhérant à celle-ci moyennant une très modeste cotisation annuelle. Le patrimoine historique de notre village doit-être sauvegardé !

Le 7 juillet 2007, un groupe de marcheurs venu de Bourgogne a souhaité visiter l'église et ses vitraux. Monsieur Féral a bien volontiers pris en charge ce groupe pour cette action..

Le 19 novembre, c'est avec le groupe « Marchons ensemble » que quelques membres de l'association participaient à une randonnée, hors des sentiers, qui se clôtura par un repas pris dans un restaurant à Larchant.

APPEL A TEMOINS

Le Village du Vaudoué a le triste privilège d'avoir dans son cimetière sept tombes de jeunes aviateurs anglais et canadien morts pour la libération de l'Europe en 1944. Une plaque est d'ailleurs apposée à l'entrée du cimetière indiquant la mention " Tombes de guerre du Commonwealth".

Chaque 8 mai et 11 novembre, la Municipalité, l'Association des Anciens Combattants et notre Association, ainsi que quelques villageois honorent par un dépôt de gerbes la mémoire de ces jeunes aviateurs morts, en service commandé, sur le territoire de notre commune. Il s'avère, au fil des ans, que ce tragique événement soit de plus en plus oublié ou méconnu des Valdéens et Valdéennes bien que celui-ci fasse néanmoins parti du patrimoine historique de notre village.

C'est pourquoi, L'association "Le Vaudoué en Gâtinais, son passé, son avenir" et "l'Association des Anciens Combattants de Le Vaudoué" ont décidé d'entreprendre des recherches afin de reconstituer l'histoire de ce bombardier Allié, venu s'écraser sur le territoire de notre commune et de ses hommes morts dans la nuit du 3 au 4 mai 1944 pour défendre la Liberté.

Divers contacts ont déjà été pris tant en France, qu'en Angleterre et au Canada pour reconstituer cet événement. De nombreux renseignements sont déjà collectés et nous savons précisément maintenant quel type d'avion pilotaient ces aviateurs, quelle était leur mission, d'où était parti cet avion en Angleterre et enfin le déroulement de cette mission qui prendra tragiquement fin au Vaudoué.

Nous aimerions maintenant pouvoir recueillir au Vaudoué, s'il cela est encore possible des témoignages de personnes ayant vécu cela ou à défaut des documents que leurs enfants ou descendants pourraient avoir gardé dans les archives familiales (Photos de l'épave, article de journaux etc...). Il y a forcément au Vaudoué caché dans une vieille boîte à chaussures ou une vieille boîte métallique à gâteaux ce genre de document que nos aînés savaient si bien conserver !

Appel est donc lancé à tous les Valdéens et Valdéennes pouvant apporter d'une manière ou d'une autre leur aide à cette entreprise bénévole. Les documents éventuellement prêtés seront restitués à leurs propriétaires après exploitation et l'histoire de cet avion et de son équipage sera portée à la connaissance de tous par une information qui reste à définir à ce jour (conférence, article dans le messenger, information lors des cérémonies du souvenir etc...)

*Contacter Monsieur Jean-Claude JACOB Président de l'Association Tél : 01 60 71 81 73.

L'Association « Le Vaudoué en Gâtinais, son passé, son avenir » vous souhaite une bonne et heureuse année 2008 !

**Le Président
Jean-Claude JACOB**





Avez vous droit à l'aide pour une complémentaire santé ?

L'Etat et l'Assurance Maladie ont mis en place un dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire pour les personnes avec des ressources financières faibles.

Les caractéristiques de l'aide

Les personnes à qui l'aide a été accordée, souscrivent un contrat d'assurance complémentaire santé.

Les seuils sont les suivants :

Composition du foyer	Niveau de ressources maximum :	
	mensuel	annuel
1 personne	727,25 €	8727 €
2 personnes	1 090,83 €	13090 €
3 personnes	1 309,00 €	15708 €
4 personnes	1 527,17 €	18326 €

par personne supplémentaire +290,88 € +3490,61 €

2. Quel est le montant de la réduction ?

Le montant de la réduction de la prime varie selon l'âge et le nombre de personnes composant le foyer.

- 100 € par bénéficiaire âgé de moins de 25 ans,
- 200 € par bénéficiaire âgé de 25 ans à 59 ans,
- 400 € par bénéficiaire âgé de 60 ans et plus.

Elle est valable pour un an et peut être reconduite tant que les personnes remplissent les conditions de ressources.

3. Comment en faire la demande ?

Remplir l'imprimé intitulé « **Déduction sur les cotisations ou primes de protection complémentaire** » disponible dans votre Caisse d'Assurance Maladie, du CCAS de votre commune, d'un hôpital.

Retourner le formulaire et les pièces justificatives à votre caisse :

**Caisse d'Assurance Maladie de Seine et Marne
77605 MARNE LA VALLEE CEDEX 03**

4. A votre disposition pour plus de renseignements :

- Le 0 820 904 138 (0.118€/min)
- Le site internet www.ameli.fr
- Les points d'accueil Assurance Maladie



Communiqué de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne

Vous pouvez désormais joindre la Caisse d'Assurance Maladie dès 8 h le matin

Pour téléphoner à la Caisse d'Assurance Maladie, choisissez le bon créneau horaire :

Faible affluence	de 8 h à 9 h 30	de 13h30 à 14h30
Moyenne affluence	de 11h30 à 13h30	de 16 h 30 à 17 h

du lundi au vendredi de 8h à 17h

Un numéro de téléphone unique

0 820 904 138 (0,118€/mn)



La carte solidarité transport

Cette carte assure la mise en œuvre de mesures tarifaires et concerne les bénéficiaires de

- la Couverture Maladie Universelle Complémentaire
- l'Aide Médicale d'Etat
- les allocataires du RMI et ayants-droit

Pour tout renseignements appeler l'Agence Solidarité Transport Ile de France au 0800 948 999 (appel gratuit depuis un poste fixe)

DEMANDEUR D'EMPLOI

Nouveau : un seul numéro de téléphone !

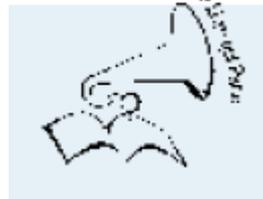
Le **39 49**
(selon le service, appel gratuit ou de 0,11 € TTC depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel de votre opérateur)

C'est le seul numéro de téléphone à retenir et à composer pour accéder à l'ensemble des services de votre Assedic.

Pour vous inscrire, actualiser votre situation, consulter votre dossier, ou encore déclarer tout changement dans votre situation, appelez le 3949 ou connectez-vous sur assedic.fr.

Munissez-vous de votre numéro d'identifiant et de votre code personnel.

Ces services sont également disponibles sur www.assedic.fr



Le livre qui parle

Bibliothèque Sonore Départementale de Meaux et l'Association des donneurs de voix pour aveugles et malvoyants

Faites profiter les Aveugles et Malvoyants de Seine et Marne d'un plaisir gratuit et merveilleux : « la lecture qu'ils écoutent » grâce aux 1500 livres enregistrés sur CD MP3

C'est simple, culturel et distrayant. C'est gratuit et par correspondance (franchise postale).

Vous pouvez joindre la Bibliothèque Sonore et son équipe :

- par téléphone au 01 64 33 02 64, au 01 64 34 22 86 ou au 01 60 25 80 67 ;

- par courriel à bsdm@wanadoo.fr ;

- par courrier postal à : Bibliothèque Sonore de Meaux - BP 52 - 77103 Meaux cedex ;

Par ailleurs, la Bibliothèque Sonore est également à la recherche de bénévoles actifs, Lecteurs de livres et/ou animateurs sur un secteur de Seine et Marne près de chez eux

www.service-public.fr

Bienvenue dans l'espace
particuliers

Vos droits et démarches



Papiers



Formation



Déménagement



Couples



Enfants



Succession

- [Achat, argent](#)
- [Armée](#)
- [Assurance](#)
- [Consommation](#)
- [Elections](#)
- [Emploi, travail](#)
- [Enseignement](#)
- [Environnement](#)
- [Etrangers en France](#)
- [Europe](#)
- [Famille](#)
- [Formation](#)
- [Impôt, taxe et douane](#)
- [Justice](#)
- [Logement](#)
- [Papiers](#)
- [Personnes handicapées](#)
- [Relations avec l'administration](#)
- [Retraite](#)
- [Santé](#)
- [Transports](#)
- [Vacances, loisirs](#)
- [Vie associative](#)

Formulaires

Démarches
en ligne

Adresses utiles

Et aussi

**Nous contacter par téléphone, par
courriel...**



Allô, service public

* 0,12 € TTC / min à partir d'un poste fixe



Posez votre question

**VOS DROITS ET DÉMARCHES : Relations avec
l'administration**

[Allô Service Public 39 39](#)

La première réponse à vos questions administratives

Les usagers ont accès à un dispositif de renseignement interministériel à partir d'un numéro unique : le 39 39. Ils

obtiennent des informations de façon personnalisée et anonyme sur leurs droits, sur les démarches qu'ils doivent accomplir et sur leurs obligations à respecter. Avec un coût de 0,12 EUR la minute à partir d'un téléphone fixe, l'utilisateur paye seulement la communication locale, le service de renseignement reste gratuit pour l'utilisateur.

Domaines de réponse

- papiers : carte grise, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport, état civil,
- élections
- droit des ressortissants étrangers et nationalité
- droit des associations
- travail et emploi : droit du travail, embauche, licenciement, démission, congés, ...
- autorité parentale, divorce, séparation de corps, PACS, régimes matrimoniaux, successions et donations, tutelle et curatelle, ...
- logement et urbanisme
- aide sociale et prestations familiales
- santé et sécurité sociale
- banques et assurances
- carrières de la fonction publique
- douane
- trésor public
- éducation nationale
- agriculture et environnement

! Attention : Allô Service Public 39 39 fournit des informations généralistes et n'a pas accès aux dossiers personnels des usagers en cours d'instruction par les services administratifs.

Fonctionnement du dispositif

Tous les appels sont pris en charge en moins de 5 sonneries.

Les appels sont qualifiés par une plate-forme de premier niveau.

S'il s'agit d'une question simple, l'utilisateur obtient une réponse issue d'une base de connaissance, dont les contenus sont élaborés par l'administration, et est orienté, si nécessaire, vers le guichet où il faut accomplir la démarche. S'il s'agit d'une question plus complexe, l'appel est transféré *sans rupture de communication* aux informateurs des Centres interministériels de renseignements administratifs (CIRA) ou aux partenaires ayant rejoint le dispositif :

- les appels traitant de la fiscalité sont transférés aux Centres Impôts Service,
- les appels complexes relatifs à la consommation sont transmis à la plate-forme Info Service Consommation,
- le centre d'appel Info Emploi participe à la réponse aux appels complexes relatifs au travail et à l'emploi.

Pour plus d'information, les services à contacter : Allô Service Public 39 39

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 12 h 30

Téléphone : 39 39 (0,12 EUR / minute, à partir d'un téléphone fixe)

Préparer les forêts de demain

Les coupes d'arbres réalisées par l'Office national des forêts s'inscrivent dans un processus d'aménagement durable. Explications de l'agence de Fontainebleau.

Pourquoi l'Office national des forêts coupe-t-il des arbres ? Sa mission de préservation des forêts aurait-elle fait place à une exploitation massive de la ressource en bois ? L'agence interdépartementale de Fontainebleau de l'ONF reçoit nombre de lettres et appels téléphoniques manifestant l'inquiétude de certains riverains pour l'avenir de leur forêt. Or, l'impact de ces coupes sur l'environnement est bénéfique, à plus d'un titre. Ces coupes sont même essentielles à la conservation et au renouvellement de la forêt. Elles font partie d'un programme d'aménagement durable de la forêt, établi pour chaque forêt au plan local en concertation avec élus et associations et approuvé au plan national par le ministère de l'agriculture.

En France, la surface forestière augmente et on récolte beaucoup moins de bois qu'il n'en pousse chaque année. Contrairement aux idées reçues, la surface de la forêt française a doublé depuis 1850. Elle s'accroît de 40 000 hectares par an, et la récolte de bois annuelle (55 millions de mètres cubes) est bien inférieure à la production biologique annuelle (90 millions de mètres cubes). En Île-de-France, on récolte 220 000 mètres cubes par an, pour une production de 400 000 mètres cubes.

Couper pour régénérer



Les coupes réalisées par les forestiers, planifiées sur le long terme, sont de deux types : les coupes d'amélioration et les coupes de régénération. Couper pour améliorer consiste à éclaircir le peuplement forestier afin de favoriser la croissance de certains arbres, choisis pour constituer la forêt adulte. Ces coupes sont réalisées tous les huit ou douze ans, la périodicité variant en fonction des essences et de la richesse des sols. Plus espacés et recevant plus de lumière, les arbres deviennent plus forts et plus résistants.

Couper pour régénérer consiste à ouvrir progressivement le peuplement forestier afin que la lumière pénètre jusqu'au sol, favorisant ainsi la germination des glands ou autres graines et, à terme, la croissance d'une nouvelle forêt. Les coupes dites « définitives » récoltent les derniers gros arbres pour laisser pousser la forêt future. Les arbres arrivés à maturité laissent leur place aux plus jeunes... L'ensemble du processus de régénération entre la première et la dernière coupe se déroule sur une vingtaine d'années, pour le chêne par exemple.



Cette gestion dynamique des peuplements forestiers garantit la durabilité de nos forêts. Ne pas la mener serait dangereux : les peuplements trop âgés ou trop serrés sont plus fragiles et plus sensibles aux aléas climatiques. La tempête de décembre 1999 l'a clairement montré en Île-de-France.

Préserver la biodiversité



En éclaircissant les peuplements et en récoltant les arbres arrivés à maturité, le forestier procure lumière et espace aux jeunes pousses. Par là, il favorise également le mélange des espèces et donc la biodiversité. Parallèlement à cet aménagement de la forêt, l'ONF soustrait à la coupe des bouquets d'arbres « remarquables » pour des raisons paysagère, esthétique, historique ou biologique, ainsi que des îlots de vieillissement, où les arbres sont conservés bien au-delà de l'âge où ils sont généralement exploités, quelques-uns allant jusqu'à leur mort naturelle.

La présence en mosaïque de zones de peuplements forestiers âgés et jeunes est favorable au développement d'espèces animales variées : certains oiseaux, par exemple, ne sont présents que dans les forêts fermées et matures, d'autres seulement dans les milieux ouverts. Quelques arbres morts creux ou à cavités sont également conservés par les forestiers au cœur de chaque parcelle car ils constituent l'habitat d'oiseaux, de petits mammifères cavernicoles, ainsi que d'insectes.

Diminuer l'effet de serre

En outre, les jeunes forêts résultant de ces interventions participent activement à la captation du gaz carbonique (CO₂) et donc à la lutte contre l'effet de serre. Ce sont les jeunes arbres qui consomment les plus grandes quantités pour leur croissance : lors de la photosynthèse, les feuilles absorbent du CO₂ et rejettent de l'oxygène dans l'air, piégeant ainsi du carbone. On peut alors parler de puits de carbone. Les récoltes permettent quant à elles de décapitaliser ce carbone et de le stocker sous forme de bois d'œuvre (meubles, charpentes, tonnellerie...). Une partie de la production forestière est également utilisée comme bois énergie, qui se substitue aux énergies fossiles (pétrole, gaz, etc....) et participe ainsi à une moindre pollution atmosphérique.

Les recettes générées par l'approvisionnement de la filière bois – qui emploie directement et indirectement 500 000 personnes en France – permettent de réaliser les travaux d'amélioration et de régénération. La récolte de bois finance également en grande partie l'entretien et l'équipement de la forêt : protection contre les incendies, accueil du public, conservation de la biodiversité... Une gestion durable, et autofinancée.



Le Concert de 2007


Centre européen
de musique de chambre

8^e Rencontres musicales ProQuartet de Fontainebleau

du 11 mai au 16 juin 2007

Promenades musicales
en Seine-et-Marne

Journée spéciale Eric Tanguy

Quatuor Amedeo Modigliani

B. SMETANA - E. TANGUY - L.V. BEETHOVEN

Samedi 19 mai
14 h 00 Château de Fontainebleau, Chapelle de la Trinité
Atelier-concert autour des œuvres d'Eric Tanguy
avec le Quatuor Amedeo Modigliani

20 h 30 Le Vaudoué, église
Concert - Quatuor Amedeo Modigliani

Bê Rencontres musicales ProQuartet de Fontainebleau



Le Vaudoué, église Quatuor Amedeo Modigliani

Philippe Bernhard, violon
Loïc Rio, violon
Laurent Marfaing, alto
François Kieffer, violoncelle

20 h 30 Le Vaudoué, église
Concert - Quatuor Amedeo Modigliani

Programme

BEDRICH SMETANA (1824-1884)

Quatuor à cordes n°1, en *mi* mineur De ma vie (1876) • 27 min

Allegro vivo appassionato

Allegro moderato alla polka

Largo sostenuto

Vivace

Entracte - 10 mn

ERIC TANGUY (1968)

Quatuor à cordes n°2 (1999) • 12 min

Dédicataire : Philippe Le Guillou

Animé

Très lent

Très vif

LUDWIG VAN BEETHOVEN (1770-1827)

Quatuor à cordes n°16, en *fa* majeur, opus 135 (1826) • 25 min

Allegretto

Vivace

Lento assai, cantante e tranquillo

Grave ma non troppo tratto

Allegro

Le concert de 2008 aura lieu le samedi 7 juin en l'Eglise Saint-Loup du Vaudoué

Enfin, un dernier message pour vous annoncer la création d'une nouvelle société de services au Vaudoué

A.P.O.G.E.E

ASSISTANCE PONCTUELLE DE GESTION EN ENTREPRISE

VENTE et FORMATION : LOGICIELS DE COMPTABILITE et/ou GESTION COMMERCIALE

Nous vous aidons dans vos locaux, avec vos documents, nos formations sont personnalisées :

Vous souhaitez **traiter votre comptabilité** en interne.

Vous voulez **comprendre les règles comptables de base**.

Vous avez acquis ou vous voulez acquérir un **logiciel de comptabilité**, devis/factures.

Vous voulez améliorer votre suivi de **Gestion** en utilisant un **tableur (Excel)**,

Vous voulez écrire un courrier à l'aide d'un traitement de texte, envoyer des messages ou des photos sur internet...

A.P.O.G.E.E. est un Organisme de formation enregistré sous le n° 11770437277

21 rue de l'Ermitage 77123 Le Vaudoué Téléphone : 01 60 71 63 52 * 06 76 60 17 32

Email : apoae77@orange.fr

SIRET : 484 205 539 00014 - ape : 7416

